



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs - Vingt-deuxième session
Rome, 17-18 février 1999

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE
LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS ET SES CONSÉQUENCES
FINANCIÈRES POUR LE FIDA**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE	
PREMIÈRE PARTIE	INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE	APERÇU DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE	2
TROISIÈME PARTIE	PROBLÈMES ET PERSPECTIVES	5
QUATRIÈME PARTIE	CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE PPTE	5
CINQUIÈME PARTIE	CONCLUSION	7
TABLEAUX		
TABLEAU 1	INITIATIVE PPTE: ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES PAYS AYANT ATTEINT LE POINT DE DÉCISION EN OCTOBRE 1998	8
TABLEAU 2	INITIATIVE PPTE: POINTS DE DÉCISION LES PLUS PRÉCOCES	9
TABLEAU 3	INITIATIVE PPTE: FLUX SEMESTRIELS DE RESSOURCES PRÉVUS POUR L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE DES PAYS ADMISSIBLES À FIN SEPTEMBRE 1998	10



SIGLES ET ACRONYMES

IFI	Institutions financières internationales
IFM	Institutions financières multilatérales
PPTE	Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
VAN	Valeur actuelle nette

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS ET SES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LE FIDA

PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de faire le point, à l'intention du Conseil des gouverneurs, sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et ses conséquences financières pour le Fonds. Le FIDA souhaite en outre informer le Conseil des gouverneurs de la décision prise par le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session en décembre 1998 de transférer sur le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés ("fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative") un montant de 16 millions de USD qui sera prélevé sur l'excédent cumulé des ressources ordinaires non engagées du FIDA, dotant ainsi ledit fonds des moyens de s'acquitter des obligations à l'égard des pays pour lesquels des mesures d'allègement de la dette ont déjà été approuvées. Ce transfert de ressources se fera par tranches annuelles de 4 millions de USD sur une période de quatre ans à compter de la fin de l'exercice financier 1998.

2. En février 1997, le Conseil des gouverneurs réuni pour sa vingtième session a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE. Cette dernière vise à élaborer et à mettre en place un cadre général cohérent en vue de réduire "... la valeur actuelle nette (VAN) de la dette de quelque 22 pays ayant un endettement insoutenable ou critique, pour ramener celui-ci à un niveau qui ne compromette pas les réformes économiques et les efforts déployés pour éliminer la pauvreté"¹. L'Initiative PPTE repose sur plusieurs grands principes, notamment: "i) elle doit porter sur l'ensemble de la dette d'un pays et inclure tous les créanciers pour être efficace et équitable; ii) elle ne s'adresse qu'aux pays ayant des antécédents positifs en matière de réforme économique et structurelle et qui s'efforcent de lutter contre la pauvreté; iii) elle doit se fonder sur les dispositifs d'allègement de la dette existants; iv) elle doit préserver l'intégrité financière des institutions financières internationales (IFI) participantes; v) elle doit assurer le maintien des flux de nouveaux financements extérieurs consentis à des conditions favorables appropriées par les IFI et le secteur privé"². Les mesures d'allègement de la dette de l'Initiative PPTE sont étroitement liées à celles prises par les organes les plus importants en la matière - créanciers bilatéraux dans le cadre du Club de Paris et secteur privé dans le cadre du Club de Londres.

3. La participation du FIDA à l'Initiative se justifie notamment par les raisons suivantes:

- la dette est un problème fondamental auquel il faut s'attaquer si l'on veut parvenir à faire reculer la pauvreté, et l'Initiative PPTE offre un cadre d'action général pour atteindre cet objectif;
- le FIDA pourra s'intégrer dans un système susceptible de résoudre le problème des arriérés;
- le FIDA pourra prendre part au processus de suivi des indicateurs d'ajustement liés à la lutte contre la pauvreté.

¹ Document du Conseil des gouverneurs GC 20/L.6: Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, 30 janvier 1997.

² Idem.

4. Lors de sa vingt et unième session, en février 1998, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 105/XXI autorisant la création du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE afin de procéder à des opérations d'allègement de dette. Ce mécanisme est aujourd'hui opérationnel (voir le paragraphe 15).

5. Deux étapes clés sont définies pour chaque pays: le "point de décision", où tous les créiteurs (Club de Paris et de Londres, institutions financières multilatérales (IFM)) et le gouvernement concerné s'entendent sur les grands objectifs à atteindre et sur les modalités de l'allègement de la dette; et le "point d'achèvement", où l'on dresse le bilan des résultats obtenus avant de mettre en oeuvre les mesures d'allègement. Le point d'achèvement est déterminé au cas par cas et peut intervenir de un à trois ans après le point de décision.

DEUXIÈME PARTIE - APERÇU DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE

6. **Coût des programmes approuvés.** En octobre 1998, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI avaient approuvé des programmes de réduction de la dette pour sept pays au total (Bolivie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guyana, Mali, Mozambique et Ouganda). Le Conseil d'administration du FIDA a entériné la participation du Fonds à tous ces programmes, à l'exception de celui du Mali³. Dans deux autres cas (Bénin et Sénégal), on a estimé que le pays retrouverait un niveau d'endettement tolérable après recours au Club de Paris et aux mécanismes habituels d'allègement de la dette. Le coût de chacun de ces programmes pour les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés est indiqué au tableau 1. Il représente au total environ 3,08 milliards de USD en VAN (5,65 milliards de USD en valeur nominale), dont 1,66 milliard de USD à la charge des IFM. Les engagements du FIDA à ce jour s'élèvent à 22,4 millions de USD en VAN, et ils passeront à 24,5 millions de USD si le programme du Mali est approuvé.

7. Comme le montre le tableau 1, les coûts varient beaucoup selon les pays, allant d'un minimum de 115 millions de USD pour le Burkina Faso à un maximum de 1,4 milliard de USD pour le Mozambique. Le programme du Mozambique est également le plus coûteux pour le FIDA, avec une VAN de 10,5 millions de USD, alors que celui de la Côte d'Ivoire, le plus modeste, se limite à 200 000 USD.

8. **Pays ayant atteint le point d'achèvement.** L'Ouganda et la Bolivie ont atteint le point d'achèvement de leur programme en avril et septembre 1998, respectivement. Le but initial du programme de l'Ouganda était de ramener le ratio VAN de la dette/exportations de 294% en 1995/96 à 202% au point d'achèvement fixé pour le début de 1998. À ce stade, le ratio en question estimé à fin 1997 se chiffrait à 254% avant les allègements prévus au titre de l'Initiative PPTE et à 196% après ces allègements. Il a été décidé de réduire la VAN de la dette du pays de 347 millions de USD au total (environ 650 millions de USD en valeur nominale), ce qui fera passer le ratio du service de la dette d'environ 27% en 1997/98, avant l'aide prévue dans le cadre de l'Initiative, à environ 13% en 2000/01, avec cette aide, et à 10% ou moins par la suite. Le FIDA s'est engagé à réduire la VAN de la dette de l'Ouganda de 5,7 millions de USD au fur et à mesure des échéances.

9. En ce qui concerne le programme de la Bolivie, on estime que le ratio dette/exportations à fin 1997 s'établissait à 252% avant les allègements prévus au titre de l'Initiative, et à 218% après ces allègements (soit 7 points de moins que l'objectif fixé au point de décision) et qu'il tombera à 150%

³ L'approbation du programme du Mali par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI date seulement de septembre 1998, et la direction du FIDA a l'intention de soumettre une proposition à ce sujet, pour examen, à la session d'avril 1999 de son Conseil d'administration.



d'ici 2005. L'allègement total de la dette portera dans ce cas sur l'équivalent de 448 millions de USD en VAN (environ 600 millions de USD en valeur nominale). On estime en outre que l'aide fournie à la Bolivie dans le cadre de l'Initiative PPTE réduira le coût du service de la dette extérieure de l'équivalent de 0,7% du produit intérieur brut (PIB), ce qui permettra d'augmenter les dépenses sociales pour les porter de 10,8% du PIB en 1997 à 11,6% en 2001. La contribution du FIDA à cette opération s'élèvera à 3,1 millions de USD sur cinq ans à compter de 1999.

10. Les prévisions relatives à la réduction de l'encours et du service de la dette par rapport aux exportations supposent toutefois: i) que les divers créanciers bilatéraux et multilatéraux apporteront les aides promises à hauteur et dans les délais indiqués au point de décision; ii) que l'évolution de la situation macro-économique restera dans l'ensemble conforme aux projections de la Banque mondiale; iii) que les pays participants continueront d'appliquer des politiques responsables sur le plan monétaire, budgétaire et commercial.

Bolivie: Résultats obtenus en matière de développement rural et social au point d'achèvement du programme PPTE

Les dépenses consacrées à l'enseignement primaire et secondaire sont passées comme prévu de 3,1% du PIB en 1996 à 3,3% en 1997, sans augmentation des coûts salariaux. On commence actuellement à décentraliser des fonctions administratives essentielles dans le cadre d'un programme pilote qui doit ouvrir la voie à une action plus générale dans ce sens. Des crédits supplémentaires ont été débloqués pour améliorer la qualité de l'enseignement de base et un programme national d'évaluation pédagogique a été mis en oeuvre. En conséquence, les taux de scolarisation et de réussite scolaire ont augmenté, surtout en milieu rural et parmi les filles. Les enfants de moins de six ans sont maintenant beaucoup plus nombreux à bénéficier d'une préscolarisation et cette évolution devrait se poursuivre grâce à la restructuration et à l'extension d'un programme en faveur de la petite enfance, jusque-là appliqué à petite échelle.

Dans le domaine de la santé, les autorités ont annoncé en juin 1998 l'adoption d'une stratégie nationale comprenant, entre autres, un système de financement en partie fondé sur le principe d'une assurance de base, une gestion intégrée de la lutte contre les maladies infantiles, l'amélioration du dispositif de soins maternels et néonataux, des programmes de vaccination et des mesures de lutte contre certaines maladies endémiques. Malgré un certain retard dans l'élaboration du plan national de santé et la mise en oeuvre des réformes, le pourcentage d'accouchements pratiqués par un personnel qualifié a augmenté, de plus en plus d'enfants bénéficient du cycle complet des vaccinations, ils sont moins nombreux à souffrir de maladies respiratoires et de maladies gastriques, et les maladies endémiques (comme la maladie de Chagas et le paludisme) sont en recul.

En ce qui concerne le développement rural, les autorités ont récemment mis en place un mécanisme de suivi des dépenses sociales, elles ont clarifié les attributions respectives du fonds de développement rural et du fonds de développement social en lançant parallèlement une procédure de consultation publique sur le système de cofinancement dans son ensemble, le nombre d'hectares soumis à la réglementation foncière a été multiplié par dix et des dispositions légales ont été prises pour étendre la couverture du microcrédit et du financement rural.

Source: Banque mondiale, *Bolivia: HIPC Debt Initiative: President's Memorandum and Completion Document*, septembre 1998.

11. **Objectifs de l'Initiative PPTE en matière de lutte contre la pauvreté.** Au cours de la préparation du premier programme de réduction de la dette, en l'occurrence celui de l'Ouganda, le FIDA et plusieurs autres IFM ont insisté sur l'importance qu'il convenait d'accorder dans ce cadre à la lutte contre la pauvreté et sur la possibilité, à travers l'allègement de la dette, de libérer des ressources susceptibles d'être affectées à des dépenses sociales d'intérêt capital - principalement en faveur des populations rurales pauvres jusque-là tenues à l'écart des programmes d'investissement

publics. En conséquence, tous les programmes de la Banque mondiale prévoient désormais une série de conditions et d'indicateurs de performance que les pays doivent remplir dans le domaine social pour parvenir au point d'achèvement. Ainsi, les mesures sociales occupaient une place particulièrement importante dans le programme de la Bolivie, dont le bilan s'est finalement révélé très positif sur ce plan. L'encadré ci-dessous donne un aperçu des résultats obtenus.

12. **Règlement des arriérés dans le cadre de l'Initiative PPTE.** Lorsque l'Initiative PPTE a été adoptée, un certain nombre d'IFM, dont le FIDA, ont demandé que l'on profite de ce nouveau cadre pour s'attaquer au problème des arriérés. Un document de fond sur cette question a été publié en février 1998. L'approche qu'il préconise comprend plusieurs éléments. Tout d'abord, aucun pays ne pourrait atteindre le point de décision si des créanciers multilatéraux s'y opposaient en raison du volume d'arriérés accumulé, étant entendu que le FMI s'efforcera de faciliter la liquidation des arriérés de paiement, mêmes modestes, envers les créanciers multilatéraux, avant l'arrivée au point de décision. Le point de décision ne serait atteint qu'après le règlement du volume global des arriérés accumulés vis-à-vis de tous les créanciers multilatéraux. Il pourrait toutefois être nécessaire d'accepter un niveau minimum de créances en deçà duquel l'existence d'arriérés non réglés ne pourrait pas retarder le processus de confirmation. La présence d'arriérés restant dus au point de décision serait signalée dans le document final du programme PPTE et ferait l'objet d'un suivi rigoureux pendant la période intermédiaire.

13. En outre, le FMI et la Banque mondiale ont estimé qu'il faudrait tenir compte, pour chaque IFM, de l'élément concessionnel du plan de restructuration des arriérés élaboré à l'approche du point de décision dans la réduction de la VAN de la dette consentie au point d'achèvement. De façon générale, il est prévu que chaque IFM aborde la question du règlement des arriérés au moment où elle prépare sa participation à l'Initiative PPTE pour les pays concernés, et présente un allègement supplémentaire (plutôt que de se substituer simplement à des règlements d'ensemble préexistants).

14. À défaut d'être une panacée, cette approche pourrait toutefois grandement contribuer à résoudre le problème en offrant aux pays qui ont des arriérés envers le FIDA et qui sont admis à bénéficier de l'Initiative PPTE le cadre macro-économique, les incitations et les ressources dont ils ont besoin pour appliquer les mesures convenues en matière de règlement des arriérés pendant la période intermédiaire entre le point de décision et le point d'achèvement.

15. **Le fonds fiduciaire du FIDA.** Comme on l'a vu précédemment, à sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs a autorisé la création du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE afin de procéder à des opérations d'allègement de dette en faveur des pays qui auront atteint le point d'achèvement. Ce mécanisme est maintenant en place et il a été crédité d'un premier versement de 4 millions de NLG (équivalant à 1,99 million de USD) effectué par les Pays-Bas en juillet 1998. La contribution totale de ce pays, qui s'élève à 26 millions de NLG, sera versée au fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative sur une période de sept ans, en avril de chaque année. À compter du 1er octobre 1998, cet argent servira à financer la réduction de la dette de l'Ouganda. Les allègements de dette consentis à la Bolivie commenceront au début de 1999. Pour des raisons pratiques, le FIDA ne peut déclencher ses opérations que dans un délai de six mois après que les pays ont atteint le point d'achèvement.

TROISIÈME PARTIE - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

16. Un document⁴ récemment approuvé par les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI soulève un certain nombre de questions intéressantes toutes les IFM participantes, y compris le FIDA.

⁴ Banque mondiale, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés: examen et perspectives, août 1998.



17. **Prorogation de la “clause d’extinction”.** Le tableau 2 dresse la liste des 25 pays supplémentaires qui pourraient éventuellement prétendre au bénéfice de l’Initiative PPTE⁵. Toutefois, pour que ces pays puissent être pris en considération, on a allongé le délai initial requis pour remplir la condition d’entrée. Au départ, ce délai (défini par la “clause d’extinction”) devait prendre fin en septembre 1998, pour les pays dont la participation à l’Initiative était prévue initialement. Toutefois, le processus s’est déroulé plus lentement que prévu, de sorte que neuf pays seulement avaient atteint le point de décision à la date fixée (dont deux - Bénin et Sénégal - avaient retrouvé un degré d’endettement tolérable après les rééchelonnements consentis par le Club de Paris), alors qu’on en attendait une vingtaine initialement. Les Conseils d’administration de la Banque mondiale et du FMI ont donc décidé de proroger la clause d’extinction jusqu’à la fin de l’an 2000 pour permettre à un plus grand nombre de pays de bénéficier de l’Initiative PPTE.

18. **Admission éventuelle des pays sortant d’un conflit.** La Banque mondiale et le FMI étudient actuellement les solutions qui pourraient être apportées, dans le cadre de l’Initiative PPTE, aux problèmes d’endettement des pays qui sortent d’un conflit. Les conseils d’administration de ces deux organisations semblent d’avis que le cadre actuel de l’Initiative PPTE n’est pas suffisamment souple pour répondre aux besoins de ces pays, étant donné leur niveau d’endettement écrasant et le montant considérable de leurs arriérés vis-à-vis des IFM, ce qui ne permet guère d’envisager une solution rapide. En outre, ces pays n’ont pas à leur actif le bilan positif sur trois ans en matière d’ajustement exigé pour atteindre le point de décision et bénéficier par conséquent de l’Initiative. Aucune décision n’a encore été prise à leur sujet, mais la prudence s’impose étant donné le coût élevé que leur admission entraînerait vraisemblablement, ainsi que la nécessité de proroger une nouvelle fois la clause d’extinction. De plus, il faudrait veiller à ce que l’assouplissement des critères d’admission n’incite pas d’autres pays susceptibles de bénéficier de l’Initiative à relâcher leurs efforts d’ajustement.

QUATRIÈME PARTIE - CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA PARTICIPATION DU FIDA À L’INITIATIVE PPTE

19. **Estimations révisées du coût total de l’Initiative.** Le document susmentionné de la Banque mondiale présente une révision du coût total de l’Initiative pour les créanciers bilatéraux et multilatéraux. Par rapport aux premières estimations de juillet 1997, qui chiffreraient ce coût à 7,4 milliards de USD, les nouvelles estimations donnent un total de 8,2 milliards de USD. Cette augmentation résulte pour l’essentiel de l’éventuelle admission de la République démocratique du Congo, pays dont la dette bilatérale est particulièrement lourde. En tout état de cause, ces prévisions ne sont que des approximations à interpréter avec grande prudence, étant donné le manque de fiabilité des données sur les pays qui, à l’instar de la République démocratique du Congo, viennent de connaître un conflit.

20. Dans le document proposant la participation du FIDA à l’Initiative PPTE⁶ soumis à la session du Conseil d’administration de décembre 1997, on estimait que la contribution du Fonds pourrait être de l’ordre de 50 à 60 millions de USD pour environ 22 pays, en supposant qu’il prenne à sa charge 1,28% du volume total en VAN des allègements consentis par les IFM. Comme les prévisions les

⁵ Le tableau 2, présenté à titre indicatif, a été établi par les services de la Banque mondiale pour estimer le coût total de l’Initiative PPTE en se fondant sur l’hypothèse d’une admission précoce des pays (afin de retenir l’option la plus coûteuse). Étant donné le temps que prend le calcul du montant global de la dette et les négociations y afférentes, les contraintes de la Banque mondiale et du FMI en matière de personnel et l’instabilité politique que connaissent un certain nombre des pays figurant sur la liste, les chiffres indiqués sont probablement loin d’être exacts.

⁶ Participation proposée du Fonds à l’Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE): plan directeur du FIDA, EB 97/62/R.7, 22 octobre 1997.



plus récentes concernant le coût total de l'Initiative pour les IFM n'ont pas beaucoup changé, on a estimé que la participation du FIDA se maintiendrait elle aussi dans la même fourchette. On notera cependant que toutes les prévisions sont très approximatives étant donné le manque de fiabilité des statistiques de la dette dans de nombreux pays, l'incertitude inhérente aux projections macro-économiques visant à déterminer la capacité future de remboursement de la dette et les changements fréquemment apportés au calendrier prévisionnel des points de décision pour les différents pays.

21. **Contributions financières à prévoir pour les pays ayant atteint le point de décision.** S'il est difficile de se faire une idée exacte du coût total de l'Initiative pour le FIDA, on peut en revanche estimer de façon assez précise le coût des allègements de dette à prévoir dans les années qui viennent pour les pays ayant atteint le point de décision. Le tableau 3 présente ces estimations exprimées en droits de tirage spéciaux (DTS) et en dollars des États-Unis (USD), en valeur nominale et sur une base semestrielle, pour les six pays dont la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative a été approuvée par le Conseil d'administration. Le montant des allègements à financer a été calculé sur la base de la dette non remboursée au 30 septembre 1998 et en appliquant, pour la conversion de la VAN en valeur nominale, le taux d'actualisation du DTS qui a été utilisé au point d'achèvement pour l'Ouganda et la Bolivie (moyenne du premier semestre de 1998).

22. Bien que ces chiffres soient plus fiables que les estimations du coût total de l'Initiative, ils ne sont toutefois donnés qu'à titre indicatif, tant en DTS qu'en USD, pour les raisons suivantes:

- les allègements de dette consentis par le FIDA s'appliqueront progressivement aux montants effectivement décaissés, déduction faite des remboursements, et ces montants changent constamment tant que les prêts ne sont pas clôturés (puisque les taux de décaissement varient pendant toute la période de mise en oeuvre des projets);
- pour les pays qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement, le taux d'actualisation du DTS à appliquer ne sera pas le même que celui utilisé pour le calcul des projections présentées au tableau 3 (car les estimations initiales figurant dans les Rapports et recommandations du Président reposent sur les taux d'actualisation en vigueur au moment du calcul de l'encours total de la dette, lesquels auront changé lorsque les pays atteindront le point d'achèvement);
- les points d'achèvement risquent d'être retardés;
- pour les montants convertis en dollars des États-Unis, le taux de change de cette monnaie fluctue constamment vis-à-vis du DTS.

23. Ces réserves étant faites, le tableau 3 montre qu'en dépit de la contribution des Pays-Bas, un modeste déficit pourrait apparaître en 1999 qui devra être compensé par un prélèvement sur les ressources ordinaires de l'organisation au profit du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative. Ce déficit deviendra beaucoup plus important à la fin de l'an 2000, dépassant alors un montant cumulé de 1,8 million de USD, et sera supérieur à 7 millions de USD fin 2005.

24. Au total, les allègements consentis aux six pays dont les programmes ont été approuvés jusqu'ici par le FIDA s'élèveront à 21 millions de DTS environ en valeur nominale, soit l'équivalent de quelque 29 millions de USD. Si l'on tient compte de la contribution des Pays-Bas, il restera un écart à combler d'environ 16 millions de USD en termes nominaux pour honorer les engagements pris vis-à-vis des six pays concernés.

25. **Source de financement proposée pour le transfert au fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative.** Lorsque le Conseil des gouverneurs a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative



PPTE, il était entendu que le FIDA ne serait pas en mesure de mobiliser suffisamment de ressources extérieures pour financer l'intégralité de ses engagements au titre de l'Initiative. Comme on vient de le voir, le déficit de financement prévu pour les six pays dont les programmes ont été approuvés pourrait être de l'ordre de 16 millions de USD. C'est pourquoi le Conseil d'administration a approuvé la proposition soumise par la direction du FIDA en décembre 1998 de procéder au transfert sur le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative de quatre tranches annuelles de 4 millions de USD chacune, à compter de 1998, en prélevant ces montants sur l'excédent cumulé des ressources ordinaires non engagées du FIDA de manière à couvrir les obligations au titre de l'Initiative. Il était également entendu qu'il faudrait opérer de nouveaux prélèvements sur ces mêmes ressources à mesure que d'autres pays seront admis à bénéficier de l'Initiative PPTE au cours des prochaines années.

CINQUIÈME PARTIE - CONCLUSION

26. Le Conseil des gouverneurs est invité à prendre note du contenu du présent rapport, y compris de la décision du Conseil d'administration prise en décembre 1998, conformément au paragraphe 3 b) de la résolution 105/XXI, autorisant le Président du FIDA à transférer sur le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative un montant équivalant à 16 millions de USD prélevé sur l'excédent cumulé des ressources ordinaires non engagées du FIDA. La première tranche dudit montant, équivalant à 4 millions de USD, devait être transférée au 31 décembre 1998, le solde étant versé en trois virements de 4 millions de USD chacun au cours des exercices financiers 1999, 2000 et 2001, respectivement. Avec l'approbation du Conseil d'administration, le Président du FIDA pourra en outre transférer des fonds supplémentaires pour financer les engagements pris au titre des programmes de réduction de la dette des pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE.

Tableau 1 - Initiative PPTE: engagements en faveur des pays ayant atteint le point de décision en octobre 1998
(en millions de USD)

	Point de décision	Point d'achèvement	Ratio VAN de la dette/exportations (objectif en pourcentage)	Total	Aide bilatérale	Aide multilatérale	FIDA	Réduction en pourcentage de la dette en VAN	Allègement estimatif total du service de la dette en valeur nominale
Ouganda	avril 97	avril 98	202	347	73	274	5,7	20	650
Burkina Faso	sept. 97	avril 00	205	115	21	94	2,0	14	200
Bolivie	sept. 97	sept. 98	225	448	157	291	3,1	13	600
Guyana	déc. 97	février 99	107	253	91	161	0,9	25	500
Côte d'Ivoire	mars 98	mars 01	141	345	163	182	0,2	6	800
Mozambique	avril 98	mi-99	200	1 442	877	565	10,5	57	2 900
Mali ^{1/}	sept. 98	déc. 99	200	128	37	90	2,1	10	246
Total des allègements convenus				3 078	1 419	1 657	24,5		5 896

Source: Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, examen et perspectives, Banque mondiale, août 1998, et Rapports et recommandations du Président du FIDA.

^{1/} La proposition de réduction de la dette du Mali sera présentée pour examen au Conseil d'administration du FIDA en avril 1999.

Tableau 2 - Initiative PPTE: points de décision les plus précoces ^{1/}

1997	1998	1999	2000	2001 ou plus tard
<u>Point de décision atteint</u> Bénin ^{2/} Bolivie Burkina Faso Guyana Ouganda (5 pays)	<u>Point de décision atteint</u> Côte d'Ivoire Mozambique Sénégal ^{2/} Mali	Tchad Guinée Nicaragua Niger Sierra Leone Tanzanie, Rép.-Unie de Viet Nam Yémen Zambie Éthiopie Guinée-Bissau Mauritanie Togo (13 pays)	Cameroun Congo, Rép. du Madagascar Rwanda ^{3/} (4 pays)	Angola Burundi Rép. centrafricaine. Rép. démocratique du Congo Guinée équatoriale Honduras Myanmar São Tomé-et-Principe (8 pays)

Source: Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

^{1/} Le calendrier présenté dans ce tableau repose sur l'hypothèse que les pays atteindront le point de décision à la date la plus proche possible, en raison des résultats constamment satisfaisants de leurs programmes d'ajustement appuyés par le FMI et l'IDA. Cette hypothèse permet de faire une estimation prudente des coûts. Sur les 40 PPTE examinés, les pays suivants ne figurent pas dans le tableau: Ghana, Kenya et Laos (qui n'ont jamais obtenu de rééchelonnement concessionnel du Club de Paris); Libéria et Somalie (pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes); et Soudan (dont on n'a pas prévu la participation à l'Initiative).

^{2/} On a estimé que ces pays auraient un degré d'endettement tolérable après recours aux mécanismes usuels d'allègement de la dette.

^{3/} Pour que le Rwanda atteigne le point de décision en l'an 2000, le Conseil d'administration du FMI devra accepter de compter dans le bilan des trois premières années avant le point de décision les résultats enregistrés dans le cadre du programme d'aide d'urgence mis en place après le conflit.

Tableau 3 - Initiative PPTE: Flux semestriels de ressources prévus pour l'allégement de la dette des pays admissibles à fin septembre 1998
(Valeur nominale en DTS, sauf indication contraire) ^{1/}

Année	Semestre	Ouganda ^{2/}	Burkina Faso ^{3/}	Bolivie ^{2/}	Guyana ^{3/}	Côte d'Ivoire ^{3/}	Mozambique ^{3/}	Total semestriel de l'allégement		Montant cumulé en USD	Financement (en USD)			
								DTS	USD		Sans transfert		Avec transfert ^{5/}	
											Apport externe ^{4/}	(Déficit)	Montant	Excédent
1998	2	620 852						620 852	851 387	851 387	1 985 112	1 133 725	4 000 000	5 133 725
1999	1	618 754		226 248				845 002	1 158 768	2 010 155	2 000 000	1 974 957		5 974 957
1999	2	616 655		232 673	40 493		415 400	1 305 221	1 789 876	3 800 030		185 082	4 000 000	8 185 082
2000	1	614 556		239 281	41 643		413 826	1 309 307	1 795 479	5 595 509	2 000 000	389 603		8 389 603
2000	2	612 458	296 466	246 077	42 826		412 253	1 610 079	2 207 934	7 803 443		(1 818 331)	4 000 000	10 181 669
2001	1	610 359	295 410	253 066	44 042		410 679	1 613 557	2 212 702	10 016 145	2 000 000	(2 031 033)		9 968 967
2001	2	608 260	294 355	260 253	45 293	168 966	409 106	1 786 233	2 449 497	12 465 643		(4 480 531)	4 000 000	11 519 469
2002	1	404 744	293 300	267 644	46 579		407 533	1 419 800	1 947 000	14 412 642	2 000 000	(4 427 530)		11 572 470
2002	2		226 066	275 245	47 902		405 959	955 172	1 309 847	15 722 489		(5 737 377)		10 262 623
2003	1			283 062	49 263		404 386	736 710	1 010 266	16 732 755	2 000 000	(4 747 643)		11 252 357
2003	2			291 101	50 662		419 665	761 427	1 044 161	17 776 916		(5 791 804)		10 208 196
2004	1				52 100		417 960	470 061	644 604	18 421 519	1 000 000	(5 436 407)		10 563 593
2004	2				53 580		428 894	482 474	661 626	19 083 146		(6 098 034)		9 901 966
2005	1				55 102		427 189	482 291	661 375	19 744 521		(6 759 409)		9 240 591
2005	2				56 667		425 485	482 151	661 184	20 405 705		(7 420 593)		8 579 407
2006	1				58 276		423 780	482 056	661 053	21 066 758		(8 081 646)		7 918 354
2006	2				59 931		422 075	482 006	660 985	21 727 743		(8 742 631)		7 257 369
2007	1				61 633		438 776	500 409	686 221	22 413 964		(9 428 852)		6 571 148
2007	2						437 002	437 002	599 270	23 013 233		(10 028 121)		5 971 879
2008	1						435 228	435 228	596 837	23 610 071		(10 624 959)		5 375 041
2008	2						433 455	433 455	594 405	24 204 476		(11 219 364)		4 780 636
2009	1						431 681	431 681	591 973	24 796 449		(11 811 337)		4 188 663
2009	2						429 907	429 907	589 540	25 385 989		(12 400 877)		3 599 123
2010	1						428 134	428 134	587 108	25 973 097		(12 987 985)		3 012 015
2010	2						426 360	426 360	584 676	26 557 773		(13 572 661)		2 427 339
2011	1						424 586	424 586	582 244	27 140 017		(14 154 905)		1 845 095
2011	2						422 813	422 813	579 811	27 719 828		(14 734 716)		1 265 284
2012	1						421 039	421 039	577 379	28 297 207		(15 312 095)		687 905
2012	2						191 806	191 806	263 028	28 560 235		(15 575 123)		424 877
Total		4 706 638	1 405 597	2 574 649	805 992	168 966	11 164 978	20 826 820	28 560 235		12 985 112		16 000 000	

^{1/} Au taux de change de 1 USD = 1,37132 DTS à fin septembre 1998.

^{2/} Points d'achèvement effectifs: Ouganda - mars 1998; Bolivie - septembre 1998. Pour la Bolivie, chaque paiement représente l'équivalent en valeur nominale de 22000 DTS en VAN.

^{3/} Points d'achèvement prévus: Guyana - février/mars 1999; Mozambique - juin 1999; Burkina Faso - avril 2000; Côte d'Ivoire - juin 2000.

^{4/} Représente la contribution des Pays-Bas pour un montant de 26 millions de NLG à verser sur sept ans les versements se faisant en avril (à l'exception du premier qui a été reçu en juillet 1998), sur la base d'un taux de change de NLG = 0,5 USD pour toutes les contributions futures.

^{5/} Représente le transfert proposé au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative de 16 millions de USD sur quatre ans prélevés sur le montant cumulé des ressources ordinaires non engagées du FIDA.

